

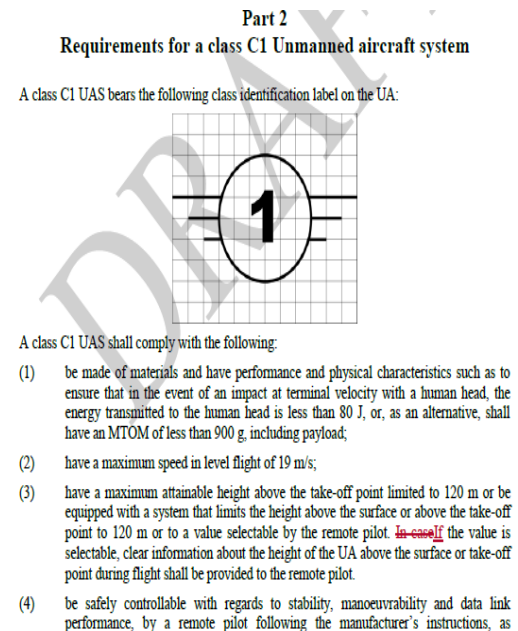


Normes harmonisées et marquage CE des drones de la catégorie Open

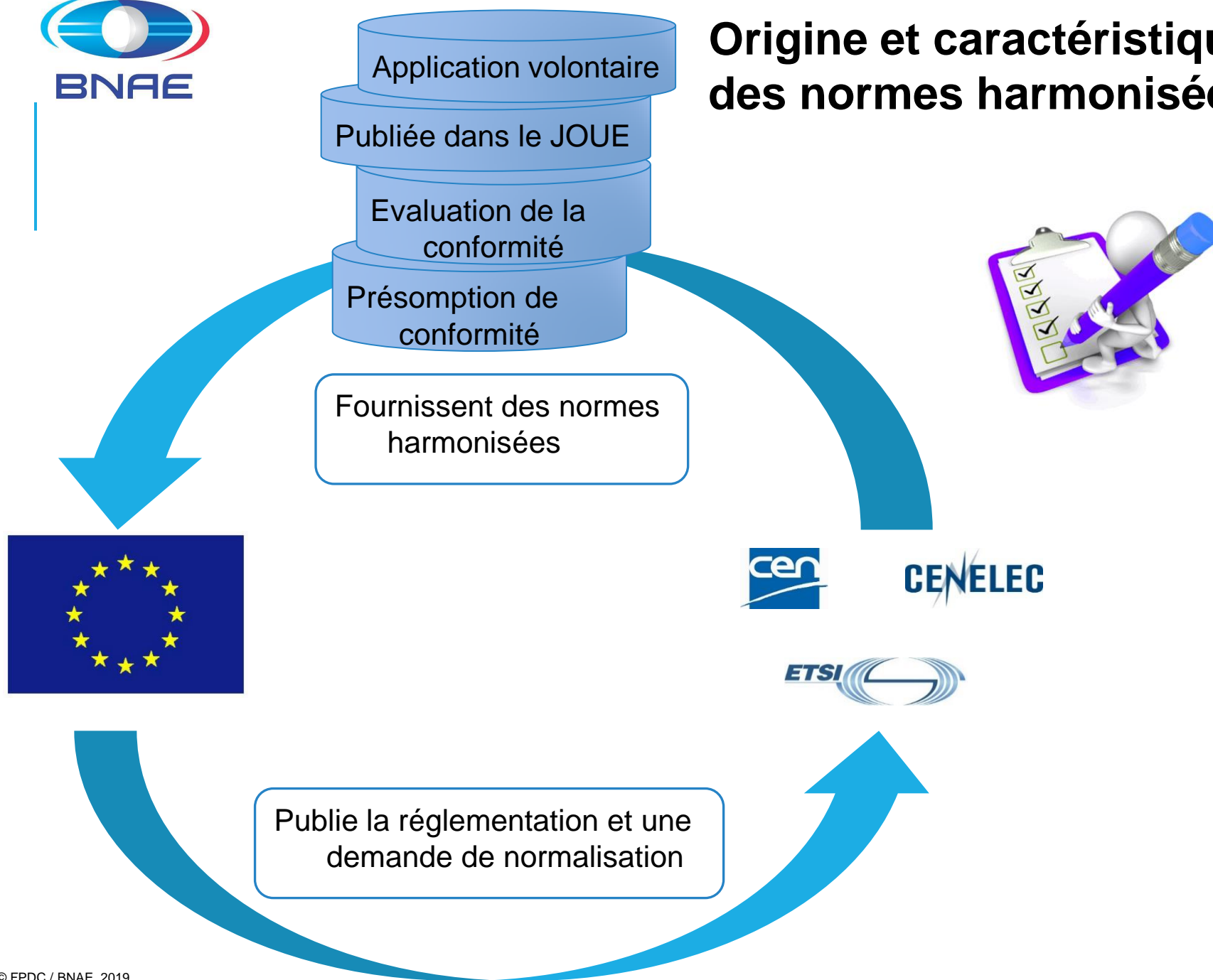
Stéphane Laumond
Directeur - BNAE

**Forum du Conseil des Drones Civils
9 juillet 2019**

- Comme tous les produits mis sur le marché Européen pouvant avoir un **impact sur la sécurité**, les drones doivent disposer d'une **marque CE**.
- **L'acte délégué** pour les drones de la catégorie '**open**' et opérateurs tiers a été publié en juin 2019.
- La DG GROW demandera aux organismes européens de normalisation de développer des **Normes Européennes Harmonisées** comme moyen de vérifier la conformité des produits à l'acte délégué.



Origine et caractéristique des normes harmonisées



Programme de normalisation

La série EN 4709

4
7
0
9

Product and verification requirements

Part 001

Direct Remote identification requirements

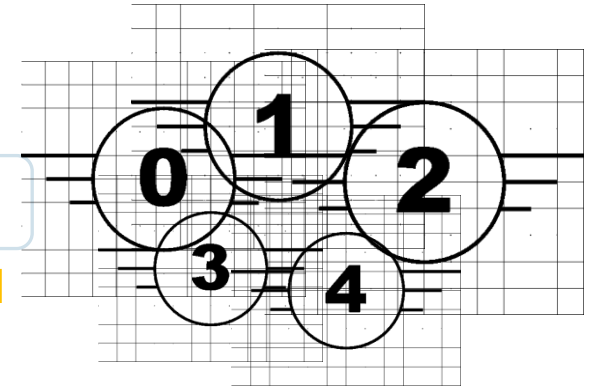
Part 002

Geo-awareness requirements

Part 003

Lighting requirements

Part 004





Livrable	Sujet	Publication ASD-STAN	Publication CEN
EN	Product and verification requirements for UAS in the open category	Mi-2020	Mi-2021
EN	Remote identification requirements for UAS in the open category	Mi-2020	Mi-2021
EN	Geo-awareness requirements for UAS in the open category	Mi-2020	Mi-2021
EN	Lighting requirements for UAS in the open category	Mi-2020	Mi-2021



Planning 2 / 2

Publication des
actes

Q2 2019

Date de mise en
application

Q2 2020

Opérations dans une catégorie
"open" limitée

Publication Normes Harmonisées
EN 4709-001 à 004

Fin de la période
de transition

Q2 2021

Conversion vers le nouveau
système européen

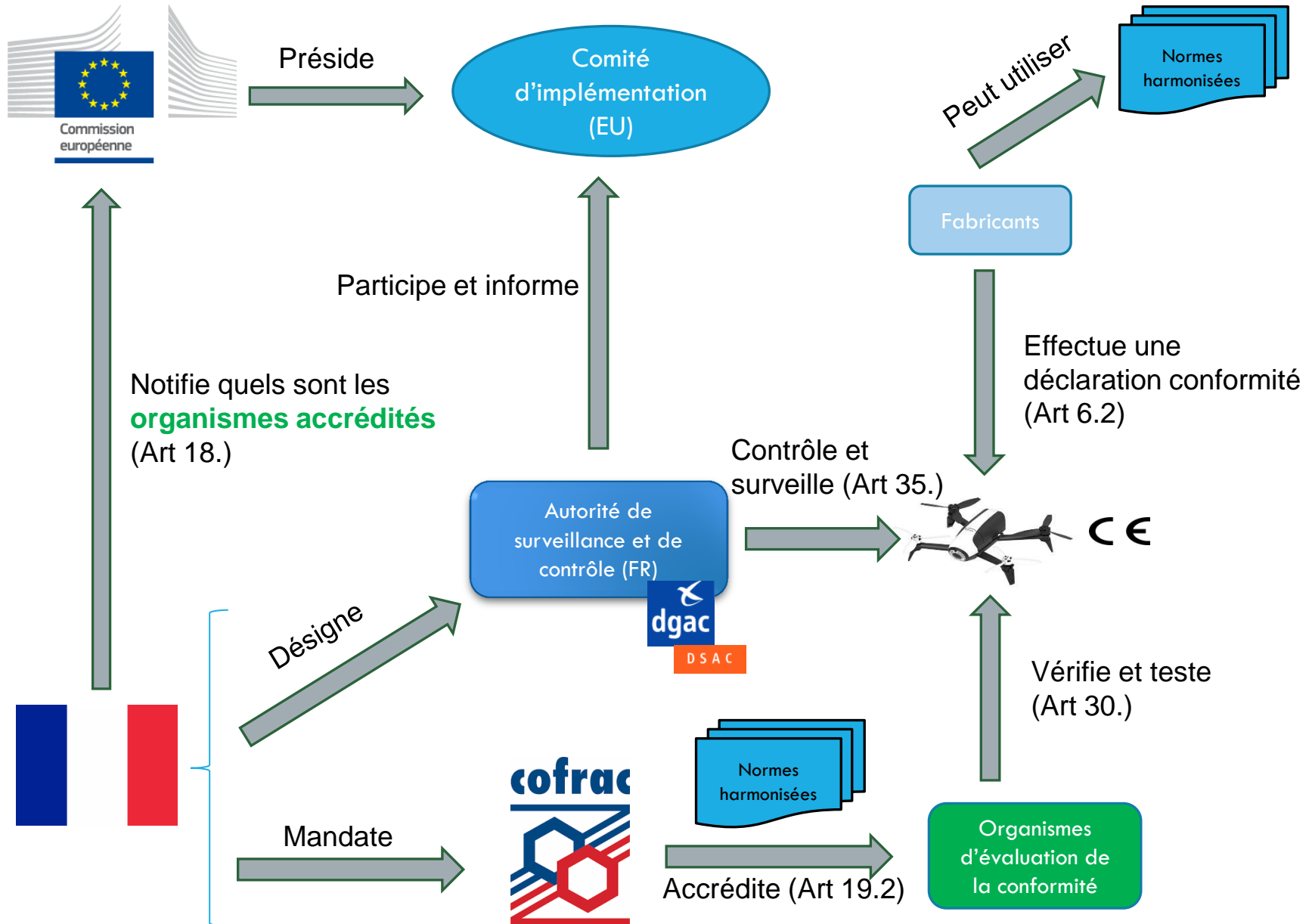
Publication Normes Harmonisées
EN 4709-001 à 004

Q2 2022

Marquage CE pour tous les
drones mis sur le marché

Drones existants sans marquage
CE uniquement opérés en A1, A3

Aspects organisationnels du marquage CE



- **Nouvelle classe pour le marquage CE (C5)** pour les drones opérés selon les scénarios standards
- Les **scénarios standards** envisagés sont ceux pour les opérations à bas risque (SAIL I et II) où, selon la SORA, **le marquage CE est l'approche appropriée** pour l'évaluation de la conformité des produits utilisés pour ce type d'opération.

En clair : Le Marquage CE et les normes européennes harmonisées vont être nécessaires pour les opérations à bas risque de la catégorie spécifique.

Comment participer et bénéfices associés

- Un prérequis simple : il faut être **membre du GT Normalisation** du CT2 du Conseil des Drones Civils ou du **GT 800D** du BNAE.
- Cette participation ouvre un **accès aux travaux européens (ASD-STAN D5 WG8) et internationaux de normalisation.**
- Il existe plusieurs niveaux d'implication, l'ensemble étant **administré par le BNAE** :
 - Participer activement à **la rédaction des normes** qui définiront les moyens de conformité.
 - **Réaliser des commentaires** et participer à l'élaboration de la **position française** sur ces documents
 - Participer aux réunions qui constitue le moyen le plus efficace de **faire valoir son avis** sur le plan technique.

- **Participer aux groupes de travail de normalisation** est une garantie pour être préparé à l'entrée en vigueur du marquage CE.
- N'oublions pas que le marquage CE **sera demandé** pour les drones utilisés pour les opérations de la catégorie open mais également pour les opérations à bas risque de la **catégorie spécifique** !
- N'hésitez pas à nous contacter pour participer et **contribuer activement** au développement des normes de la série EN 4709.